

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des

Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION

CRITÉRIUM de VÉTATHLON de la LIGUE OUEST

Dimanche 18 février 2018 – GUER-COËTQUIDAN (56)

Annexe 1 : Autorisation parentale.

Annexes 2 à 4 : plans des parcours et zone de transition

1. GÉNÉRALITÉS

Le critérium de vétathlon de la ligue Ouest de la FCD sera organisé le **dimanche 18 février 2018** par la section triathlon de l'Association sportive et artistique des Écoles de Coëtquidan (ASAEC), sur le site des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan. Elle est ouverte à tous les clubs de la ligue. L'appartenance à une section spécifique « épreuves combinées » n'est pas obligatoire.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club Organisateur : ASAE Coëtquidan.

Responsable : Pascal TRAVERS Mail : pascaltravers@orange.fr Téléphone : 06.78.79.20.97

b) Conseiller technique sportif « triathlon - duathlon » de la ligue : Gilbert VALLÉE.

Gilbert VALLÉE – Contact 06 85 77 94 40 – gilbert.vallee44@gmail.com

c) Règlement :

COMPOSITION DES EQUIPES :

Individuel :

- Catégorie masculine : 1 homme
- Catégorie féminine : 1 femme

Relais de 2 équipiers :

- Catégorie masculine : 2 hommes
- Catégorie féminine : 2 femmes
- Catégorie mixte : 1 femme + 1 homme.

PARCOURS :

Le parcours est tracé en milieu naturel.

Tout au long de l'épreuve, les concurrents devront respecter les sites traversés et sont priés de ne pas abandonner de détritrus. Le circuit : 2 boucles de 2.5 km de course à pied, puis 3 boucles de 5.5 km en VTT et enfin 1 boucle de 2.5 km de course à pied. Le tracé du circuit est disponible en annexes 2 et 3 et figurera sur le site internet <https://sites.google.com/view/asaecoetquidantriathlon/>

CAUSES DE MISES HORS COURSE :

- L'abandon d'un membre de l'équipe,
- Le non-respect des consignes de course et/ou du règlement,
- L'utilisation de moyen de déplacement non autorisé,
- Le changement d'équipier en dehors de la zone de relais,
- Le non-respect des consignes liées au respect de l'environnement,

- Le non-respect du port du casque pendant l'épreuve VTT,
- Le non-respect du port du dossard sur la poitrine (course à pied) et/ou sur le dos (VTT),
- Tout acte de vandalisme ou attitude déloyale envers un autre participant ou spectateurs,
- Toute infraction envers les membres de l'organisation et tout autre événement que l'organisation jugera importante.

ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL :

- Casque à coque rigide obligatoire,
- Vélo Tout Terrain avec des roues de 29 pouces maximum,
- 4 épingles à nourrice par dossard (en individuel 2 dossards et en équipe 1 dossard par personne).

d) Déroulement de la compétition :

08H00 - 09H00 : Accueil des concurrents au gymnase de la DEPMS des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan et retrait des dossards

08H30 : Ouverture du parc VTT

09h15 : Fermeture du parc VTT

09h20 : Briefing

09h30 : Départ

12H30 : Remise des récompenses

e) Récompense :

Les 3 premiers des catégories suivantes seront récompensés :

- Individuel homme,
- Individuelle femme,
- Relais hommes,
- Relais femmes,
- Relais mixte.

Un trophée sera attribué au club FCD le plus représenté sur le vétathlon. Ce dernier sera à remettre en jeu à la prochaine édition et sera acquis définitivement par le club ayant été le plus représenté durant 3 années consécutives.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

Le transport est à la charge des clubs participants.

b) Accueil :

A partir de 08h00 retrait des dossards au gymnase de la DEPMS des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (un fléchage sera mis en place dès l'entrée des écoles).

c) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;

Le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'événement sportif ou par le conseiller technique sportif, en fonction des possibilités locales et institutionnelles

5. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2017-2018 précisant l'aptitude médicale à la pratique du triathlon ou du duathlon. A défaut, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de ce sport en compétition de moins d'un an doit être détenu par chaque concurrent.

b) Engagements :

Les engagements se feront exclusivement à l'aide de SYGEMA avant le **13 février 2018** terme de rigueur.

La participation aux frais d'organisation est fixée à 5 euros par licencié FCD. Une facture sera adressée au club à l'issue de la compétition.

Pour les jeunes (moins de 18 ans) l'engagement est pris en charge par la Ligue Ouest au titre des actions pour la pratique sportive des jeunes.

c) Financement :

Les différentes factures pour paiement ou remboursement seront adressées à la ligue Ouest. **Elles devront être établies au nom de la ligue Ouest FCD.**

d) Assurance :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club.)

e) Droit à l'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de cette compétition et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

f) Compte-rendu :

A l'issue du championnat, le CTS adressera la fiche sportive et les résultats à la ligue Ouest FCD.

6. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest

Coordinateur activités

Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest
- Comité directeur de la LO
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif « triathlon-duathlon » de la Ligue Ouest



Annexe 1

AUTORISATION PARENTALE pour les MINEURS

Vétathlon – 18 février 2018 - Coëtquidan

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur :

Autorise (nom, prénom) :

A participer à la manifestation suivante : critérium de vétathlon de la ligue Ouest FCD

Date de la manifestation : dimanche 18 février 2018

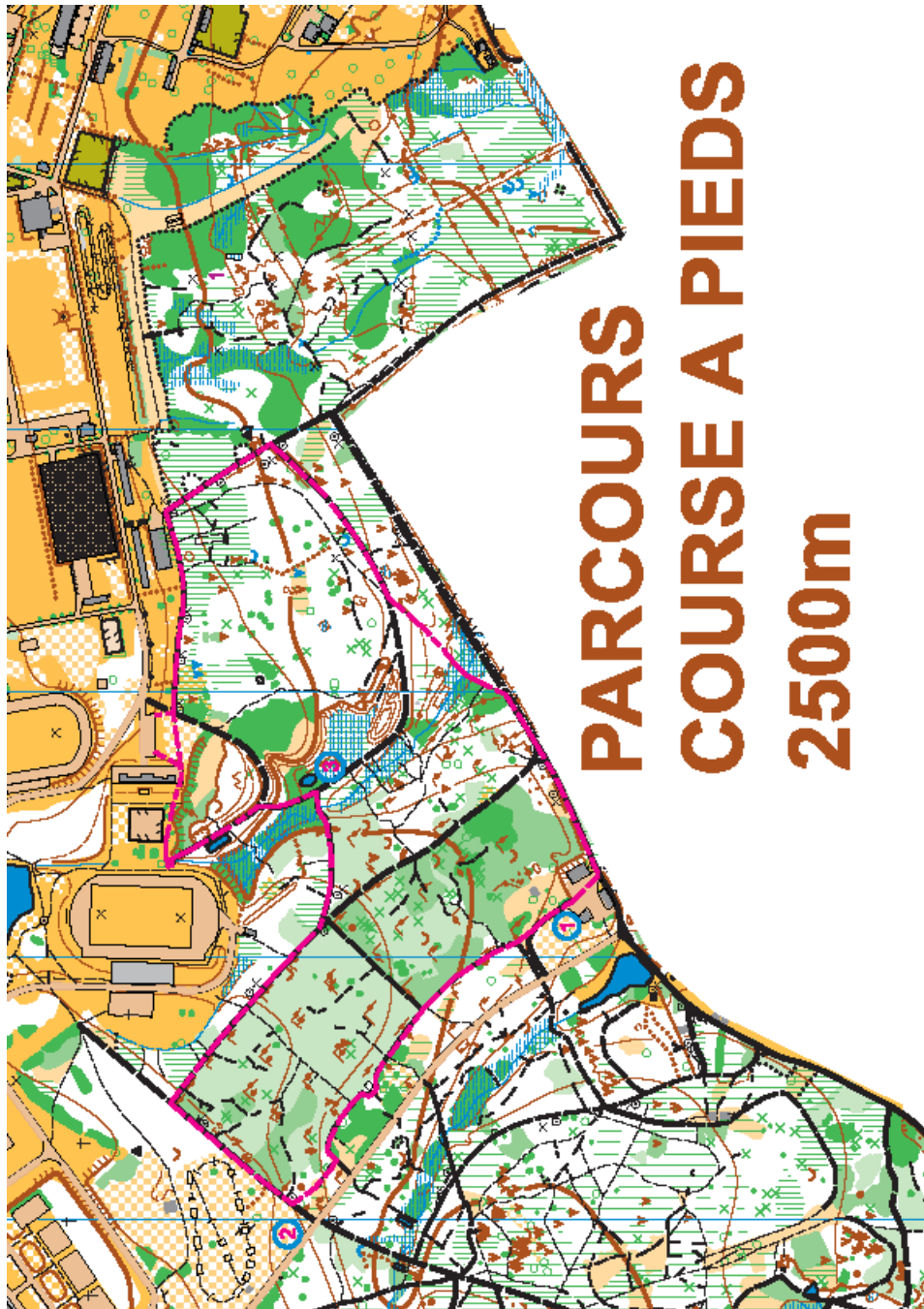
Fait le : à

Signature

Annexe 2

Parcours Course à Pied

Vétathlon – 18 février 2018 - Coëtquidan

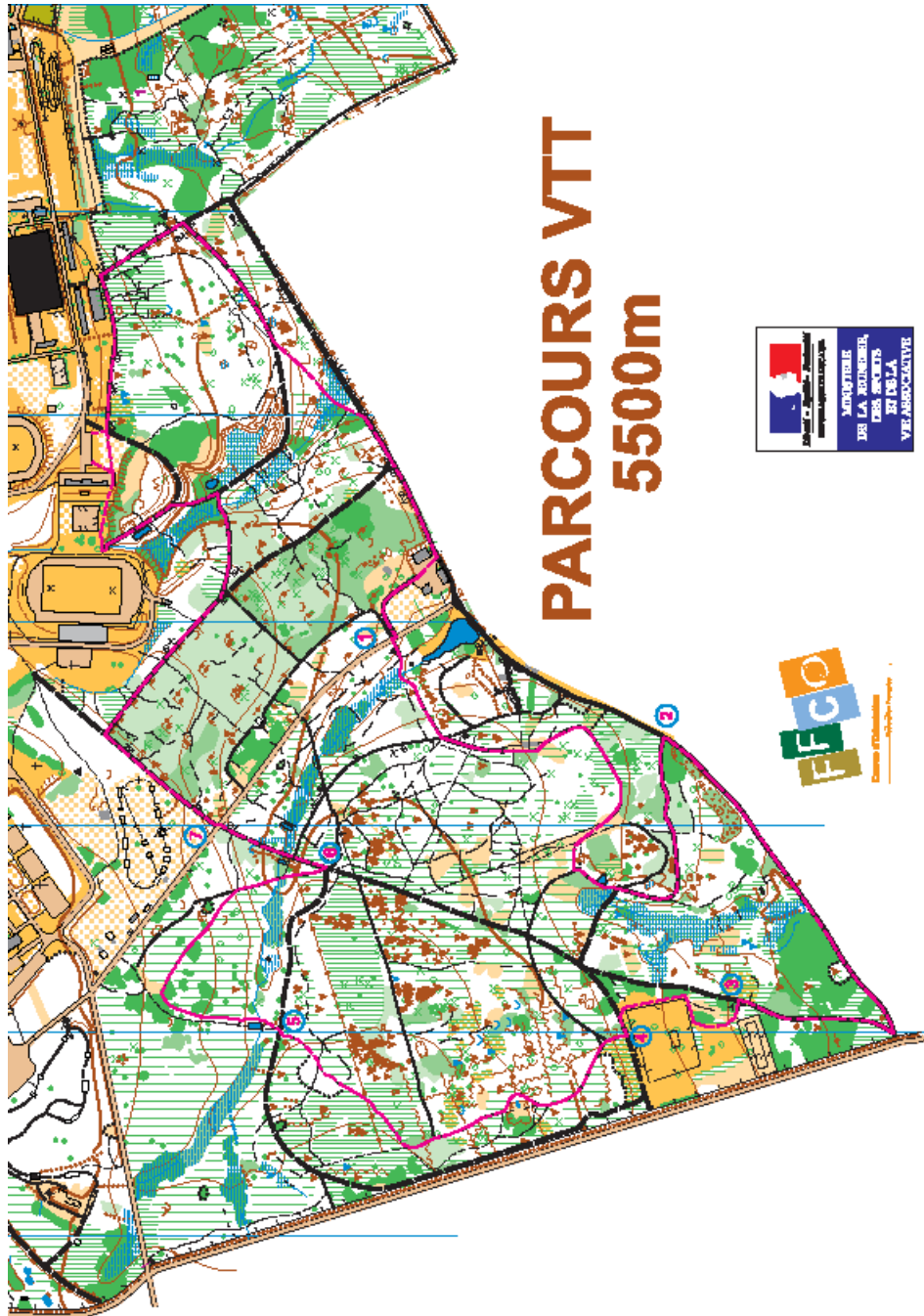


**PARCOURS
COURSE A PIEDS
2500m**

Annexe 3

Parcours VTT

Vétathlon – 18 février 2018 - Coëtquidan



Annexe 4

Zone de transition

Vétathlon – 18 février 2018 - Coëtquidan

